

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin 2024 à 19h30, les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Le Palais – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

Nombre de conseillers : ➤ en exercice : 21 ➤ présents : 15 ➤ votants : 17	* Membres présents :	
	Collège des élus	Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizick LUCAS, Marie THUILLIER
	Collège des professionnels	Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE,
	Collège des personnalités qualifiées	Pierrick PAINVIN
	* Membres représentés :	
	Collège des élus	
	Collège des professionnels	Laurent CLEMENT donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Stéphane MAUGER donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN,
	Collège des personnalités qualifiées	
Date de convocation : 06/06/2024	* Membres absents :	
	Collège des élus	Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT,
	Collège des professionnels	Claude LEBORGNE
	Collège des personnalités qualifiées	Dorothee GUEGAN
	* Étaient également présents :	Julien FROGER – Directeur de l'office de tourisme Camille BEVAND – Responsable de Développement Touristique de l'office de tourisme Geneviève PAILLET – Responsable Administrative et Commerciale de l'office de tourisme Maïwenn LUCAS – Stagiaire en licence pro Métiers du Tourisme

Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte rendu

2. Approbation de l'état des effectifs prévisionnel 2024

3. Finances

- Décision modificative : Ordre de virement
- Décision modificative : Crédit du compte impôts sur les sociétés 6951
- Décision modificative : Réduction de crédit du compte dépenses imprévues 020
- Modification du taux de proratisation de TVA
- Décision modificative : Admission en non-valeur
- Porté a connaissance : Engagement puis supérieurs à 2 000,00€ HT

4. Observatoire et perspectives

- Les chiffres du début de saison
- Compte-rendu : Groupe CCBI »pro »/Comité Maires-Compagnie Océane
- Vers la mise en place d'action de promotion touristique

5. Discussions é questions diverses

- Accueils presse, point info en gare maritime de Quiberon et nouvelle carte touristique
- Séance de travail du Conseil Communautaire & CODIR du 24/06
- Fixation des dates des prochains CODIR
- Point sur l'emménagement et visite des locaux

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com – www.belle-ile.com

1. Validation du dernier compte rendu du CODIR du 2 avril 2024

Votes : 17	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Le compte rendu du CODIR du 2 avril 2024 était joint à invitation. Celui-ci ne soulevant ni question, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'état des effectifs prévisionnel 2024

Le tableau des effectifs prévisionnel 2024 est présenté aux membres du CODIR.

Des mouvements de personnels sont à noter : 3 demandes de ruptures conventionnelles approuvées par le bureau qui sont en cours d'homologation et 1 salarié déclaré inapte par la médecine du travail. 4 salariés ont été recrutés en CDD saisonnier pour palier à la saison estivale et 1 salarié a été recruté en tant que chargé de communication, graphiste et conseiller en séjour. L'office accueille également un stagiaire en licence pro métiers du tourisme d'avril à fin juin.

Pour le moment l'équipe est à effectif constant et permet de conserver les horaires d'ouverture présentés en CODIR le 27 novembre dernier (du 8 juillet au 25 août du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h30 et le dimanche de 9h à 13h).

La saison à venir nous permettra d'évaluer le besoin en effectif et de l'adapter aux flux de visiteurs et également d'ajuster l'amplitude horaire d'ouverture au public.

Le compteur que nous avons posé l'an passé en gare maritime va être récupéré et positionné sur le nouvel office pour nous permettre d'avoir une connaissance fine (au ¼ d'heure) des flux de fréquentation.

Votes : 17	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Le tableau des effectifs 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Finances

Décision modificative : Ordre de virement

Le budget primitif de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer a été voté par le Comité de Direction le 2 avril 2024.

Le cabinet d'expertise comptable, après avoir établi la liasse fiscale au titre de l'année 2023, a informé l'établissement qu'il allait être assujéti à l'impôt sur les sociétés, sur les résultats de l'année 2023 pour un montant de 16 139,00€. Le crédit ouvert au budget primitif n'étant que de 8 000 €, il convient de l'augmenter.

Aussi, le président du Comité de Direction présente et propose au Comité de Direction d'apporter une rectification au crédit du compte dépenses imprévues – chapitre 022, et au crédit du compte Impôts sur les sociétés – Compte 6951.

Un ordre de virement a été émis débitant le chapitre 022 – Dépenses imprévues, d'un montant de 9 000,00€ et créditant le compte 6951 du même montant.

L'écriture à passer est la suivante :

Fonctionnement

Débit du Chapitre 22 : - 9 000,00€

Crédit du compte 6951 : + 9 000,00€

Votes : 17	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



Décision modificative : Crédit du compte impôts sur les sociétés 6951

L'impôt étant supérieur à 3 000 €, l'Office de Tourisme devra s'acquitter d'acomptes trimestriels d'un montant de 4 100 €, il convient donc de créditer le compte 6951 d'un montant de 16 400,00 €.

Nous équilibrons cette charge par le suréquilibre du budget primitif.

Votes : 17	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

La rectification à apporter est la suivante :

Section de Fonctionnement : Crédit du compte 6951 : 16 400,00 €

Décision modificative : Réduction de crédit du compte dépenses imprévues 020

Le budget primitif de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer a été voté par le Comité de Direction le 2 avril 2024. Une irrégularité non bloquante a été relevée par le comptable public du Service de Gestion Comptable d'Auray qu'il convient de rectifier.

La rectification à apporter est la suivante :

Section Investissement

Le compte 020 « Dépenses imprévues » a été crédité d'une somme de 1 500,00€. Or le montant des dépenses imprévues ne doit pas excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Il convient donc de réduire le crédit au compte 020 d'une somme égale à 218,25€

Votes : 17	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Modification du taux de proratisation de TVA

PREALABLE

Les ressources de l'Office de Tourisme proviennent de 2 types d'activités :

- les activités lucratives soumises à TVA
- les activités non-lucratives, non assujetties à la TVA

Cette sectorisation s'applique aussi bien aux dépenses qu'aux recettes.

L'Office de Tourisme n'est assujetti à l'Impôt sur les sociétés que sur les résultats issus des activités lucratives.

PRORATISATION 2023

En 2023, sur la base de l'expertise financière menée par le Cabinet Geirec, la clé de répartition appliquée était :

- Secteur lucratif : 30%
- Secteur non lucratif : 70%

Cette clé de proratisation a été approuvée par la délibération du Comité de Direction n° 2023-05-15-003 en date du 15/05/2023, et a servi de base au calcul de l'IS évoqué préalablement.

PRORATISATION 2024

La situation de l'Office de Tourisme évoluant (fin de la commercialisation de séjours), notre cabinet comptable a mené une expertise financière au premier trimestre. La clé de répartition proposée au titre de l'année 2024 est la suivante :

- Secteur lucratif : 27%
- Secteur non lucratif : 73%

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com

Votes : 17	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Le COmité de DIRection est appelé à approuver, par délibération, la mise en place de cette nouvelle clé de répartition à compter du 1^{er} juillet 2024.

Décision modificative : Admission en non-valeur

Suite à la transformation de l'association en EPIC en octobre 2019, il reste des créances à recouvrer d'un montant de 2 669,88 euros datant des années 2016/2017 au motif que les débiteurs n'existent plus.

Il s'agit de titres concernant des annonces publicitaires dans les guides 2016 et 2017.

Il convient de régulariser cette somme par l'émission d'un mandat au compte 6541 : Créances admises en non-valeur. Nous équilibrons cette charge par le sur-équilibre du budget primitif.

La rectification à apporter est la suivante :

Votes : 17	Pour	17
	Contre	0
	Abstention	0

Section de Fonctionnement

Crédit du compte 6541 : 2 669,88 €

Porté a connaissance : Engagement puis supérieurs à 2 000,00€ HT

Comme précisé dans la délégation de signature du directeur de l'Office, nous présentons l'ensemble des dépenses engagées dont le montant est supérieur à 2 000,00€ HT.

Engagements pris entre le 02/04/24 et le 18/06/24 supérieurs à 2 000,00€ HT

Chapitre	Compte	Fournisseur	Intitulé	Montant HT proratisé
11	6228	Pierre Mouty Graphiste	Guide de destination 2024	4 183,70
11	6228	Pierre Mouty Graphiste	Annonces Guide de destination	2 588,94
	6951	SIE Lorient	Impôts sur les sociétés	16 139,00
11	6237	Imprimerie Pollina	Guide de destination 2024	14 550,20
	2181	47 Nord	Phase 3 Solde	22 800,00
11	607	Imprimerie Chauveau	Plan vélo	2 843,00
11	6237	Imprimerie Vincent	Carte touristique 2024	9 513,90
	2181	Domo Visual	Écrans nouvel office	8 070,06

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS

SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



4. Observatoire et Perspectives

Les chiffres du début de saison

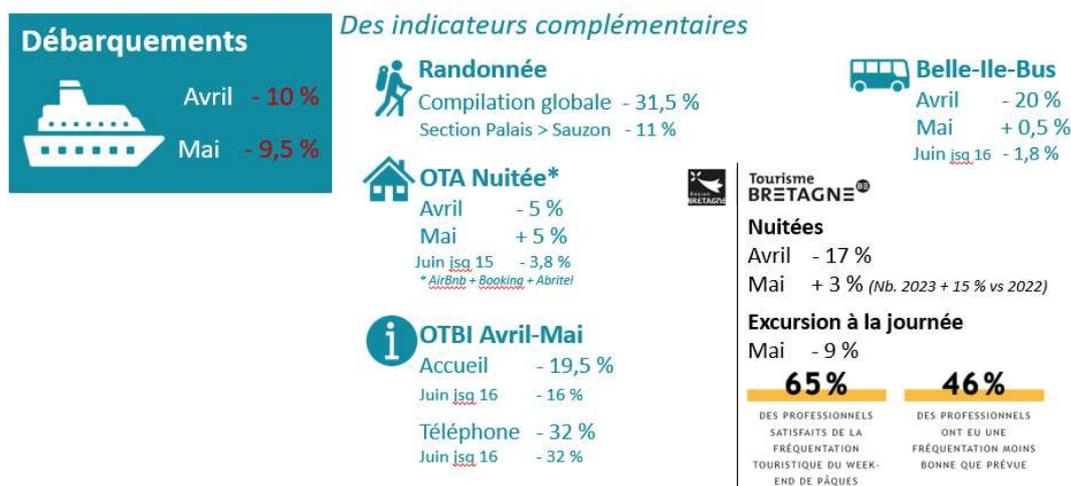
C'est un début de saison plutôt morose, car en données de débarquement nous sommes à -10% sur le mois d'avril et à -9,5% sur le mois de mai.

L'indicateur sur la randonnée (fourni par les 4 éco-compteurs répartis sur le sentier côtier) enregistre -31,5% de passage sur avril et mai par rapport à 2023. La baisse est moins importante sur la section Palais-Sauzon : -11%.

La fréquentation des Belle-Ile Bus est en chute de -20% en avril et en hausse de 0,5% sur le mois de mai et du 1^{er} au 16 juin -1,8%.

La Communauté de Communes a adhéré à un observatoire régional mutualisé du locatif qui agglomère les données des plateformes de location (Booking, Abritel et AirBnb). Cela nous permet de suivre l'évolution des nuitées et permet également d'avoir des données sur les durées de séjours.

Indicateurs de fréquentation – 2024 vs 2023



Focus « Durées de séjours »



Les données fournies par la Compagnie Océane nous permettent de constater que Belle Ile est l'île qui reçoit le moins de visiteurs à la journée.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com – www.belle-ile.com

L'Office de Tourisme enregistre également une baisse de fréquentation ainsi qu'une chute des appels téléphoniques par rapport à 2023 malgré une amplitude horaire identique.

La région Bretagne dispose également d'un observatoire mensuel accessible. La région accuse une diminution des nuitées de -17% sur le mois d'avril et une baisse des visiteurs à la journée de 9% sur le mois de mai.

Si on synthétise toutes ces données, on peut dire que : Conditionné par un calendrier et une météo défavorable, le début de saison est décevant.

Mais cette situation est conforme à la tendance régionale. Néanmoins au regard des nuitées marchandes, Belle Ile tire son épingle du jeu par rapport à la région...

La baisse de fréquentation semble plus fortement due aux visiteurs à la journée et aux séjournants dans les structures professionnelles.

Dominique MICHAUD exprime l'inquiétude des hôteliers qui enregistrent une baisse de réservation de l'ordre de -8 à -10%. Cette baisse se répercute également sur des mois forts comme juillet et août. De plus, le mois de septembre pour le moment ne s'annonce pas vraiment mieux. Il estime que c'est maintenant qu'il faut réagir sur le plan d'actions – promotion afin d'anticiper l'automne et l'année 2025.

Compte-rendu : Groupe CCBI »pro »/Comité Maires-Compagnie Océane

Lors de la réunion Maires-Compagnie Océane, les taux de réservation ont été demandés pour pouvoir se projeter, et éventuellement mettre en place des actions de promotion. Mme Régina DUTACQ, directrice de la Compagnie Océane, sera présente lors du prochain Comité de Direction.

Lors de la réunion mensuelle intercommunale avec les acteurs économiques de l'île, la présence du calendrier d'encombrement en ligne sur belle-ile.com a été soulevée. Ce calendrier est un critère obligatoire de la Marque Qualité Tourisme mais il est nécessaire de retravailler sa présentation afin qu'elle soit moins dissuasive mais plus incitative à la préparation de séjour.

Le deuxième point abordé lors de cette réunion a été la mise en place d'actions de promotion en lien avec la stratégie de développement touristique.

La stratégie arrive à son terme en 2024, mais elle est toujours d'actualité et ne demande que des ajustements.

Un questionnaire simple sera mis en place et transmis fin août aux membres du CODIR, aux élus communautaires et au socio-pro de la réunion mensuelle CCBI. Ce questionnaire portera sur le positionnement et les grands axes de la stratégie. Une synthèse des retours sera restituée au CODIR de septembre.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com

Vers la mise en place d'action de promotion touristique

Cette année nous avons moins de sollicitation presse qu'habituellement.

Accueils presse réalisés et à venir par la OTBI et la CCBI

- Accueil CCBI/OTBI - France 3 > *Randonnée*
- Accueil OTBI/CRT - Presse allemande (3 jours sur Belle-Ile) > *Belle-Ile en famille*
- Accueil OTBI/CRT - Presse anglaise (2 jours à Belle-Ile) > *Belle-Ile hors saison*

Actions Compagnie Océane en cours

- Acté - Promotion ligne Sauzon / -30 % sur l'Aller-Retour à la journée / Construction en lien avec l'OTBI pour Booster l'Offre (@ Belle-Ile.com - Profitez de Sauzon à la journée) / Communication éditorial et influenceur
- En cours de construction : Visite de Belle Ile et découverte d'entreprises / Mercredi Île

Cette année l'Agence Départementale du Tourisme 56 n'a pas réédité de campagne dans le métro mais a fait une campagne digitale en avril / mai avec les mêmes visuels que l'an passé.

La Compagnie Océane a été sollicitée pour mettre en place une action de promotion sur l'automne (23 septembre / 18 octobre).

Lors du dernier CODIR il avait été évoqué la création d'un groupe de travail promotion touristique pour revenir sur les besoins et les attentes des pros et des visiteurs, et établir un plan d'actions promotionnelles. L'objectif étant de présenter ce plan lors de la réunion de fin de saison avec nos partenaires.

3 réunions de travail sont prévues : les jeudis 11/07 – 22/08 et 19/09 de 8h30 à 9h30.

Les membres du CODIR se demandent si l'assurance annulation ainsi que les frais de modification mis en place par la Compagnie Océane ne sont pas un frein voir une contrainte tarifaire trop importante qui s'ajoutent aux tarifs déjà onéreux pour nos visiteurs notamment ceux à la journée.

Le CODIR valide l'envoi d'un courrier à la Compagnie Océane portant sur les contraintes dues à l'assurance annulation et aux frais de modification alors que nous sommes dans une situation économique compliquée. Ce courrier sera signé par l'ensemble des membres du CODIR et la Région sera mise en copie.

5. Discussions & questions diverses

Point info en gare maritime de Quiberon et nouvelle carte touristique

Nous avons un partenariat avec Baie de Quiberon le grand souffle, mais le débat avec la région reste compliqué. Le point info ouvre le 21 juin jusqu'au 22 septembre. En juin et septembre, il est ouvert du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30, et en juillet et août sur les mêmes horaires mais du mardi au samedi.

Ronan JUHEL déplore le fait que le point info ne soit pas signalé à l'extérieur de la gare maritime.

Camille BEVAND travaille actuellement sur une communication destinée à rester à l'année dans la gare maritime de Quiberon ayant comme thèmes : se déplacer – que faire – agenda et activités – vie locale.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com



Un cabinet d'infographiste travaille actuellement à la refonte de la carte touristique. La première ébauche sera la grande carte qui sera mise en place dans le nouvel espace accueil pour l'accompagnement au conseil en séjour.
Dès que nous aurons une base de travail solide, elle sera transmise aux membres du CODIR

Séance de travail du Conseil Communautaire & CODIR du 24/06

Cette réunion est reportée à une date ultérieure. L'étude réalisée par l'expert en tourisme, Jean-Luc Boulain, a besoin, à ce jour, d'être approfondie. Actuellement de nombreux offices changent de statut, le modèle EPIC soulevant beaucoup de questions.

Point sur l'emménagement et visite des locaux

Nous visiterons les locaux à l'issue de la réunion.
L'agenceur est en phase de finalisation le ménage de fin de chantier sera fait demain. La téléphonie a migré aujourd'hui. L'électricité a été mise ce jour de façon provisoire pour quelques jours et sera définitivement raccordée dans quelques jours.
L'emménagement est prévu semaine prochaine. Nous conservons un accueil téléphonique et numérique pendant le déménagement. L'ouverture au public se fera lundi 1^{er} juillet avec une porte ouverte aux partenaires en fin de journée de 17h30 à 20h30 .
L'inauguration officielle aura lieu en septembre avec les financeurs.

Fixation des dates des prochains CODIR

Le prochain CODIR aura lieu vers mi-septembre. La date sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Belle-île, la Bien Nommée, l'île qui vous change durablement !

OFFICE DE TOURISME, catégorie I – 1 bis Place de l'Hôtel de Ville – CS 61102 – 56360 LE PALAIS
SIRET 878 114 107 00013 – Atout France IM 056200003

☎ : 00 33 (0)2 97 31 81 93 – info@belle-ile.com - www.belle-ile.com